

Préavis No 07/2023 – Rapport de la Commission ad hoc

Demande de crédit d'étude pour la réfection du pont et de l'estacade des Luges, assainissement de la chaussée et consolidation du glissement RC 763 sortie d'Epesses

La Commission ad hoc composée de Mme Margaux Lambelet et de MM. Nicolas Blanc, Charles-Henri Duboux (1^{er} membre), Yves Kazemi et Mathieu Cardinaux (rapporteur désigné), s'est réunie in corpore le 20 septembre 2022 à 19h30 sur le site concerné par le préavis puis au caveau des vigneron d'Epesses.

Les commissionnaires remercient M. le Municipal Jean-Christophe Schwaab, M. Pascal Favey, chef du Service des infrastructures de la Commune et M. Schwab, géotechnicien, pour leur disponibilité et la clarté de leurs réponses aux informations complémentaires demandées par la Commission.

OBJET DU PREAVIS

Tel qu'intitulé, ce préavis sollicite un crédit pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures situées à la sortie Est du village d'Epesses, fortement dégradées par le glissement de terrain permanent qui caractérise ce secteur. Ces travaux doivent stabiliser le glissement et éviter une nouvelle dégradation de la chaussée, de son estacade (trottoir en porte-à-faux). Le pont des Luges, situé hors de la zone de glissement nécessite quant à lui une réfection totale, sa sécurité statique n'étant plus assurée.

CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION AD HOC

La Commission relève que :

- La clarté du préavis permet une compréhension immédiate de la nécessité impérative de réaliser des travaux. La visite des lieux a permis de constater l'importance des déformations et dégradations.
- L'option retenue de réaliser des pieux forés en lieu et place de micro pieux (alternative) s'impose de manière évidente pour trois raisons ; recommandation des experts, recommandation de la DGMR et expérience des travaux réalisés en amont du même secteur (en 1998). La commission estime donc ce choix de la Municipalité tout à fait pertinent malgré un coût plus élevé.
- La procédure ouverte d'appels d'offres a été menée en bonne et due forme avec l'appui d'un bureau mandataire. L'analyse des 6 offres reçues sur la base de critères usuels de ce type de marché a permis de définir un adjudicataire susceptible de réaliser ces travaux en cas d'acceptation de ce préavis.
Bien que la procédure date de fin 2022, la commune s'est assurée auprès du consortium du maintien des prix jusqu'en juin 2024.
- La commission relève qu'il y aura vraisemblablement des hausses conjoncturelles durant l'exécution des travaux, ainsi que la hausse du taux de la TVA qui passera de 7,7 % à 8,1 % au 1^{er} janvier 2024.
- Le planning a été étudié par les services de la commune (travaux planifiés d'avril à octobre 2024), en tentant de limiter les désagréments pour les usagers du secteur. La fermeture complète de la route nécessaire étant « idéalement » prévue sur la période estivale (mi-juin à mi-août).
- La commission demande que ce planning soit contrôlé par l'entreprise adjudicataire.

- Un itinéraire piéton sécurisé est prévu, la commission recommande toutefois de mettre en place une déviation pour les cyclistes, afin d'éviter tout conflit entre ces deux catégories et de garantir la sécurité des usagers.
- La commission insiste encore sur une bonne communication, en temps voulu, aux citoyens et usagers ainsi que sur une annonce suffisamment claire des interdictions et déviations dès le bourg de Chexbres (idem à Riex).
- Des places de remplacements, organisées au centre d'Epesses, seront fournies aux propriétaires et locataires de celles situées dans l'emprise du chantier.
- Les plans présentés semblent complets et pertinents, la commission insiste sur une bonne étude de la réception des eaux de surfaces afin de remédier définitivement aux flaques existantes. Il est relevé qu'une pré-filtration dans un substrat avant rejet vers le lac n'est pas envisageable dans ce site exigu, par ailleurs, il nous est précisé que les normes imposent ce type de dispositif à partir d'une fréquentation de 14'500 véhicules/jour alors qu'elle se situe actuellement autour de 2'500 véhicules/jour.
- Une indemnité est justement prévue pour les propriétaires de vignes qui devront être arrachées et remplacées en raison des travaux, calculée de manière standardisée et usuelle à ce cas de figure. La commission ad hoc, après avoir demandé le montant de ces indemnités, soit un montant pas encore arrêté mais pouvant varier de 20'000,- à 40'000,- CHF, laisse la commission des finances se prononcer sur la pertinence de ne pas inclure cette indemnité dans cette demande de crédit.
- Les gabarits, tant de la route que du trottoir sont maintenus tels qu'existants et jugés satisfaisants. La commission demande de veiller à ne pas réduire le gabarit du trottoir existant.
- La visite des lieux a permis d'observer les travaux réalisés par le canton à quelques dizaines de mètres en direction de Chexbres. Ils sont cités en exemple pour les travaux à réaliser et respectent l'intégration nécessaire à un site inscrit au patrimoine mondial.

Au vu de ces considérations, la Commission estime que cette demande de crédit est parfaitement justifiée, basée sur une étude sérieuse et détaillée. L'investissement se justifie encore par l'urgence relative de réaliser ces travaux à court terme afin d'éviter la poursuite des dégradations de la chaussée et du trottoir et un éventuel accident. Dès lors la Commission soutient, in corpore cette demande de crédit d'étude.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc propose, à l'unanimité de ses membres, **d'accepter le préavis No 07/2023** tel que présenté :

soit

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du pont et de l'estacade des Luges et de l'assainissement de la chaussée à Epesses;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 3'000'000.- TTC;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. d'amortir l'investissement de CHF 3'000'000.- TTC lié aux travaux de réfection du pont et de l'estacade des Luges et de l'assainissement de la chaussée par la subvention cantonale estimée à CHF 800'000.- et le solde de CHF 2'200'000.- par un montant de CHF 74'000.- sur une durée de 30 ans, compte 430, la première fois au budget 2025.

Grandvaux, le 26 septembre 2023

Pour la Commission ad hoc :

Margaux Lambelet

Nicolas Blanc

Charles-Henri Duboux (1^{er} membre)

Yves Kazemi

Mathieu Cardinaux, Rapporteur